

Procès-verbal no II  
de la 12<sup>e</sup> séance du Conseil fédéral  
(26 mars 1975)

Echanges de vues

Situation monétaire

M. Chevallaz rapporte tout d'abord sur les discussions qu'il a eues à Vienne avec les ministres de la République fédérale d'Allemagne et d'Autriche. Après un échange de vues sur le développement de la situation conjoncturelle, satisfaisante pour la République fédérale, un peu moins pour l'Autriche, qui poursuivent toutes deux leur lutte contre l'inflation tout en enregistrant une certaine récession industrielle (cf. document FZD du 25.3.1975), la conversation a porté plus particulièrement sur le serpent monétaire européen qui, aux dires du ministre allemand, est en mesure de garantir une stabilité monétaire à longue échéance à condition qu'une confiance réciproque s'établisse entre les ministres et les directeurs des banques d'émission des pays intéressés. Pour le ministre autrichien, dont le pays n'est pas membre à part entière de l'Union monétaire et qui regrette un contact insuffisant avec les pays intéressés, la participation au serpent n'est pas envisagée pour le moment, les motifs justifiant une solution autonome étant toujours encore déterminants. La délégation suisse a eu l'occasion de faire valoir les problèmes que pose la surévaluation du franc à notre économie, les mesures de toutes sortes prises en vue de rétablir un équilibre normal, le fait enfin que nos autorités politiques et notre banque d'émission examinent comment parvenir à stabiliser notre franc par rapport à un certain nombre d'autres monnaies. La délégation a bien précisé qu'aucune décision n'avait été prise pour le moment. Il est clair que la participation de la Suisse au serpent monétaire est essentiellement un problème politique et qu'il doit être discuté par les gouvernements plus que par les banques d'émission. Les ministres des finances, réunis à Bruxelles, ont approuvé le principe d'une participation de la Suisse; ils ont décidé également de n'en parler qu'en cercle restreint pour éviter toute spéculation supplémentaire. Les différentes modalités ont ensuite été examinées, mais il est clair que la participation ne serait acceptée à Bruxelles qu'à condition que l'on fixe un cours réaliste pour l'entrée, à savoir un cours du marché qui pourrait être soutenu longtemps, que notre pays s'engage à participer pour une durée certaine et que les mouvements de capitaux soient mieux contrôlés (à l'exception naturellement d'un contrôle des devises).

M. Chevallaz ajoute que les ministres devront compter avec la rentrée éventuelle de la France. Comme le franc suisse tendrait à faire monter le serpent, il en résulterait des tensions avec

le franc français, ce qui impliquerait tout naturellement un cours d'entrée élevé pour notre monnaie. Le chef du Département des finances se rendra la semaine prochaine à Paris, où il aura l'occasion de s'entretenir de ce problème avec le ministre français des finances.

En conclusion, M. Chevallaz demande au Conseil de prendre acte du rapport et de charger la Banque nationale, comme le Département des finances, de tirer au clair le problème de la participation de la Suisse au serpent monétaire, conjointement avec le Département politique et le Département de l'économie publique, et d'autoriser à cet effet la Banque nationale à procéder, au niveau technique, aux échanges de vues nécessaires avec les autres banques d'émission.

M. Leutwiler, président de la Banque nationale, complète à son tour la note confidentielle qu'il a adressée aux membres du Conseil, en appréciant les données techniques du problème. Il rappelle que l'éventualité d'une adhésion de notre pays a été rejetée jusqu'il y a peu, la politique relative à la masse monétaire étant essentiellement axée sur la lutte contre l'inflation. Comme toute tentative de maintenir les relations de cours avec le mark allemand aurait, selon toute vraisemblance, provoqué un afflux massif de devises, il n'a pas été possible de prendre de tels risques. Quand bien même l'expérience montre combien il est difficile de juger si une monnaie est sur- ou sous-évaluée, les difficultés de notre industrie d'exportation, qui n'épargneront pas notre tourisme, montrent que l'évolution du cours du franc arrive dans une zone critique. Comme il ne peut être question de viser à une stabilisation du cours du dollar, on pourrait tout au moins envisager de stabiliser notre monnaie par rapport aux monnaies européennes suivant une méthode relativement simple des cours limite de plus ou moins 2 1/4 pour cent. Les contacts que M. Leutwiler a entretenus avec les gouverneurs des banques centrales se sont révélés positifs. La question essentielle consisterait naturellement à fixer un cours qui ne serait pas définitif, mais qui éviterait que le cours du franc monte ou descende à un point nécessitant des interventions pour soutenir les monnaies des parties au serpent et qui obligerait notre pays à réévaluer ou à dévaluer, ou alors à sortir du serpent. Dans son estimation finale, M. Leutwiler, pesant le pour et le contre, est d'avis que la participation suisse donnerait au moins la possibilité de réaliser des cours de change stables par rapport à certaines monnaies européennes, à obtenir des conditions de marché régulières, partant, à obtenir une base de calcul propre à créer la confiance dans notre économie. La participation éventuelle pourrait se faire par la conclusion de conventions bilatérales entre la Banque nationale et les autres banques centrales. Mais il incombe évidemment au Conseil fédéral de décider.

Dans la discussion générale qui suit, on aborde plus particulièrement le problème de notre commerce extérieur. Les nombreux contacts qu'on a eus au Département de l'économie publique révèlent l'impossibilité d'une calculation à long terme pour l'industrie. La stabilité du cours du franc, même s'il est haut, est de loin préférable. On note ensuite dans notre économie un changement

dans le système des paiements. Les paiements rapides ont en effet fait place aux crédits de longue durée. Il ressort ensuite de l'entretien combien la fixation de cours dits réalistes a un côté illusoire. D'une part, il est très difficile d'estimer combien de temps nous participerons au serpent. D'autre part, dans le système actuel, les mouvements de capitaux sont pratiquement incontrôlables. On rappelle aussi les débats aux Chambres lors desquels il fut précisé le fait que la monnaie, en servant davantage à des transactions financières plutôt qu'à des échanges commerciaux, dégrade la situation par une spéculation désordonnée. On en arrivera bientôt au jour où il faudra choisir entre la Suisse, place financière, et l'existence de notre industrie d'exportation. On évoque également toutes les composantes politiques par rapport à nos voisins, notamment les conséquences d'une adhésion à un bloc monétaire qui aurait des répercussions sur notre autonomie. Toutes ces considérations incitent à la prudence.

Le Conseil en conclut qu'il convient de maintenir des contacts vigilants, mais que la discrétion est de rigueur si l'on veut se placer dans une position de négociation positive (voir en outre l'extrait de procès-verbal y relatif).

#### Création d'un fonds de solidarité (OCDE)

Des négociations ont eu lieu au sein de l'OCDE pour pallier les difficultés résultant du déséquilibre des balances de paiement provenant des hausses de prix des produits pétroliers en vue d'éviter une désorganisation du commerce mondial. Ces négociations ont abouti récemment. Il en est résulté un projet d'accord portant création d'un fonds de solidarité. En vue d'éviter que les membres de l'OCDE ne prennent des mesures unilatérales de restriction ou de distorsion des échanges, le fonds disposera, pour favoriser l'accroissement de la production énergétique et les économies d'énergie, du pouvoir d'accorder des prêts.

Le fonds intervient donc à titre supplétif. Les conditions d'octroi des prêts, leur financement, devraient aboutir à la signature d'un accord portant sur la création d'un fonds. Tous les membres de l'OCDE envisageant de participer à cet accord, M. Chevallaz est d'avis que la Suisse devrait le signer. Le Conseil fédéral donne son accord (voir extrait de procès-verbal particulier).

#### Cour européenne des droits de l'homme

M. Furgler informe le Conseil qu'il convient de présenter une candidature officielle à la cour pour remplacer l'ancien juge fédéral Antoine Favre, décédé. Il y avait en fait deux candidats: M. Louis Guisan, député au Conseil des Etats, qui avait manifesté son intérêt à ce poste au sein de la délégation suisse du Conseil de l'Europe, dont il fait partie, et le juge fédéral André Grisel, qui ne s'était pas offert mais que la Direction du droit inter-

national du Département politique avait contacté. Une lacune dans la coordination a voulu que seule la candidature de M. Guisan soit mise au vote au sein de la délégation et soit acceptée par cinq voix contre quatre, de sorte que, virtuellement, il n'est pas possible de revenir en arrière. M. Guisan s'étant dévoué avec intelligence pour la chose publique, le Conseil en fait son candidat.

#### Loi sur l'aménagement du territoire

M. Huber est d'avis que le très grand nombre de projets qui doivent être soumis au vote populaire justifierait un renvoi de la consultation sur l'aménagement du territoire en 1976. L'initiative sur la participation étant prévue le 15 février, il conviendrait de laisser un temps suffisant aux partis politiques pour se préparer, de sorte que le vote sur l'aménagement pourrait avoir lieu le 13 juin 1976. Le Conseil émet le vœu que le calendrier puisse être fixé dans son ensemble. La Chancellerie présentera un projet complet lors d'une prochaine séance. Quant à l'intervention des représentants du Conseil à la veille de la votation du 8 juin 1975, le Président suggère que l'on fasse preuve d'imagination quant au schéma des interviews devant la télévision.

#### Perspectives budgétaires pour 1976

Le Département des finances a fait distribuer un rapport (19 et 23.3.1975) relatif aux travaux nécessaires à la préparation du budget 1976 et à la planification des budgets suivants. Ce rapport prévoit notamment des alternatives pour le cas où l'un ou plusieurs des projets soumis en votation populaire du 8 juin seraient rejetés. Les travaux des experts devraient se terminer à fin avril, le Conseil pourrait y consacrer une séance particulière, puis le Département des finances organiserait une conférence de presse dans l'optique de la consultation populaire, en insistant - cela va de soi - sur les conséquences d'un vote négatif. M. Chevallaz précise qu'il n'est pas dans ses intentions de mettre simultanément les deux budgets à l'étude dans les départements. Le chef du Département de l'intérieur insiste sur le fait qu'on ne saurait, pour des raisons psychologiques, rédiger un document d'adaptation du programme des routes nationales tant que l'augmentation des taxes sur les carburants n'a pas été rejetée.

En conclusion, le Conseil fédéral prend acte du rapport, tout en réservant les décisions qu'il compte prendre lors de la séance spécialement consacrée à ce sujet. Cette date est fixée provisoirement au 7 mai.

M. Chevallaz a fait distribuer le texte d'une lettre ouverte aux chefs des départements des finances et militaire, émanant de quelques citoyens qui refusent la taxe militaire et tout ou partie

- 5 -

de l'impôt de défense nationale pour un certain nombre de raisons (militarisation de la vie civile, exclusion de toute critique fondamentale de nos institutions, politique du Conseil fédéral en matière d'exportation d'armes, statut des objecteurs, etc.). Le chef du Département des finances se propose de recevoir une délégation. Il justifiera devant elle le budget du Département militaire et rappellera aux intéressés qu'ils doivent se plier à la discipline civique élémentaire. Cette séance sera suivie d'une réponse aux pétitionnaires pour les avertir qu'ils sont en contradiction avec la loi et que leur démarche est inopérante.

### Communications

M. Brugger annonce le prochain dépôt d'un message à l'appui de mesures visant à lutter contre le fléchissement de l'emploi. Il est apparu au cours de ces dernières semaines que les signes de récession liés à l'affaiblissement général de la conjoncture ont pris un caractère sérieux et persistant dans certaines branches et régions. La nécessité de prendre rapidement des mesures appropriées s'impose si l'on entend éviter une crise économique qui s'étendrait à tout le pays. Le Conseil en prend acte.

M. Gnägi renseigne le Conseil sur sa participation à la conférence des ministres européens, qui s'occupe des problèmes de gymnastique et de sport. La rédaction d'une charte internationale sur le sport a été adoptée et une résolution tendant à proposer la nomination d'un ministre permanent des sports dans l'organisation du Conseil de l'Europe a été votée.

M. Gnägi a eu un entretien avec la section de la commission de gestion qui examinait le conflit existant au Département militaire fédéral à propos de la direction du Service complémentaire féminin. Le chef du Département militaire avait proposé deux solutions à l'amiable au chef SCF. Cette dernière les ayant rejetées, M. Gnägi signale que l'ouverture d'une enquête administrative a été décidée.

### M. Furgler

- fait part de son intention de créer un état-major de crise dans la lutte contre le terrorisme. Il a réuni la documentation utile à cet effet et se propose de convoquer les secrétaires généraux avant de présenter un projet au Conseil fédéral. Le Conseil donne son accord.
- signale que son département suit avec tout le soin voulu les procédures en cours dans l'affaire d'espionnage économique qui a abouti à l'inculpation d'un certain Adams contre Hoffmann-La

- 6 -

Roche. Le Conseil sera informé en détail le moment venu. On peut prévoir que des interventions de députés porteront le débat devant le Parlement.

Le Département de justice et police suit toute l'affaire avec le concours du Département de l'économie publique.

15.4.1975 Sa/cy

CHANCELLERIE FEDERALE

Distribution:

MM. les conseillers fédéraux	(7)
le chancelier de la Confédération	(1)
les vice-chanceliers	(2)